

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Tittle the trouble pour our the forest to protect the same and the sam				
Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. MARCANGELI		
M. VOGLIMACCI	à	Mme CORTICCHIATO		
Mme BERNARD	à	M. SBRAGGIA		
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	Mme OTTAVY		
Mme FELICIAGGI	à	M. PAOLINI		
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI		
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT		
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	Mme RICHAUD		
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI		

Etaient absents:

M. CAU, M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum:	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015

Délibération N°2015/311

Extension du cimetière Saint Antoine, allée T: Création d'une autorisation de Programme (AP) et Plan de Financement

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio a entrepris l'étude et la réalisation de l'extension du cimetière Saint Antoine. Cette extension de type collinaire s'étend sur une surface de près de 4.5 hectares. Au total, dans sa phase définitive, l'extension comprendra huit allées.

Aujourd'hui 4 allées ont déjà été réalisées, P, Q, R, S, il est proposé la réalisation de la 5ème allée, T, pour un coût de 1 584 722 TTC (1 426 018 € HT)

Actuellement, nous avons 100 demandes en attente et plus aucune concession à délivrer.

300 concessions ont été créées ces 3 dernières années.

La nouvelle allée T du cimetière de St Antoine permettra la création de 190 nouveaux emplacements (6m² et 3 m²) et d'un ossuaire.

Il s'agit d'un terrain difficile (forte pente) qui entraine des surcoûts venant des murs de soutènement.

Par ailleurs, compte tenu des besoins, d'autres projets sont à l'étude :

- Extension du cimetière des sanguinaires (parcelle entre le cimetière actuel et EREA) mais l'accès est difficile
- Nouvelle allée U en contre bas de l'année T dont les travaux devraient démarrer en novembre 2015
- 3^{ième} cimetière recherche de terrains

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

• D'autoriser la création d'une autorisation de programme à hauteur de 1 584 722 €TTC.

CP 2015 : 50 000 € CP2016 : 1 181 800 € CP2017 : 352 922 €

Sachant que les crédits de paiement au titre de l'exercice 2015 ont été inscrits au Budget primitif 2015.

• D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents cofinanceurs selon le plan de financement ci-dessous :

Montant HT	1 426 018	%
Conseil Départemental	499 106	35%
Collectivité Territoriale		
de Corse	570 407	40%
Ville	356 505	25%

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué Et après en avoir délibéré.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2015.

Considérant, la nécessité pour la Ville de poursuivre l'extension du cimetière Saint Antoine,

APPROUVE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La création d'une autorisation de programme à hauteur de 1 584 722 €TTC :

CP 2015 : 50 000 € CP2016:1181800€ CP2017: 352 922 €

Sachant que les crédits de paiement au titre de l'exercice 2015 ont été inscrits au Budget primitif 2015.

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents cofinanceurs selon le plan de financement ci-dessous:

Montant HT	1 426 018	%
Conseil Départemental	499 106	35%
Collectivité Territoriale		
de Corse	570 407	40%
Ville	356 505	25%

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150928-2015 311-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015 Publication: 05/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"

par délégation

LE DEPUTE-MAIRE

POUR EXTRAIT CONFORME

Laurent MARCANGELI